

**Commune D'ORVAULT**

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Jean-Yves ROUX, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN,

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **12. Groupe scolaire et salles associatives site Elia - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Modifications de l'enveloppe prévisionnelle et du planning d'opération.**

---

### **Madame VIGNAUX rapporte :**

Par délibération du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme de réalisation et l'enveloppe prévisionnelle pour la création d'un groupe scolaire sur le site Elia (5 classes élémentaires, 3 classes maternelles, locaux périscolaire et restauration), et des salles associatives. Le programme d'opération porte des ambitions de conceptions énergétiques (niveau de performance E3C2) et de Hautes Qualités Environnementales, avec notamment une intégration de l'équipement dans le parc.

Dans le cadre de cette consultation et compte tenu de l'estimation du montant de marché de maîtrise d'œuvre, un concours restreint a été organisé.

Un jury chargé d'apprécier les compétences, références et moyens des équipes candidates a été constitué. Lors de sa séance du 30 octobre 2020, cette instance a formulé un avis motivé sur chacune des candidatures et proposé la liste des candidats admis à déposer une offre. Les groupements suivants ont donc été invités, le 30 novembre 2020, à soumissionner :

- **Agence AKLA Architectes** / GREENATION / COMPLEMENTERRE / TPF Ingénierie / BEGC / GAMBA ;
- **Agence DAUPHINS Architecture** / 180° Ingénierie / ROUGE BORDEAUX urbanisme et paysage / OVERDRIVE / IBC / CUISINORME / APC / SICC / EMACOUSTIC ;
- **Agence MABIRE REICH Architectes** / TRIBU / LALU / CMB / EVEN STRUCTURES / KYPSELI / CONCEPTIC'ART / AIA MANAGEMENT / SYMBIANCE INGENIERIE.

Dans sa séance du 17 mai 2021, le jury a évalué les prestations remises par les 3 candidats au regard du règlement du concours et a proposé un classement fondé sur les critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Au vu de l'avis motivé du jury, Monsieur le Maire a désigné l'agence **MABIRE REICH Architectes, 35 rue des Olivettes 44000 NANTES** lauréat du concours.

A l'issue de la phase de négociation consécutive à cette désignation, il apparaît que l'offre de l'agence **MABIRE REICH architectes** respecte les attendus du programme, tant sur les aspects organisationnels et programmatiques, que sur les exigences techniques, environnementales (niveau E3C2) ainsi que sur le processus de conception.

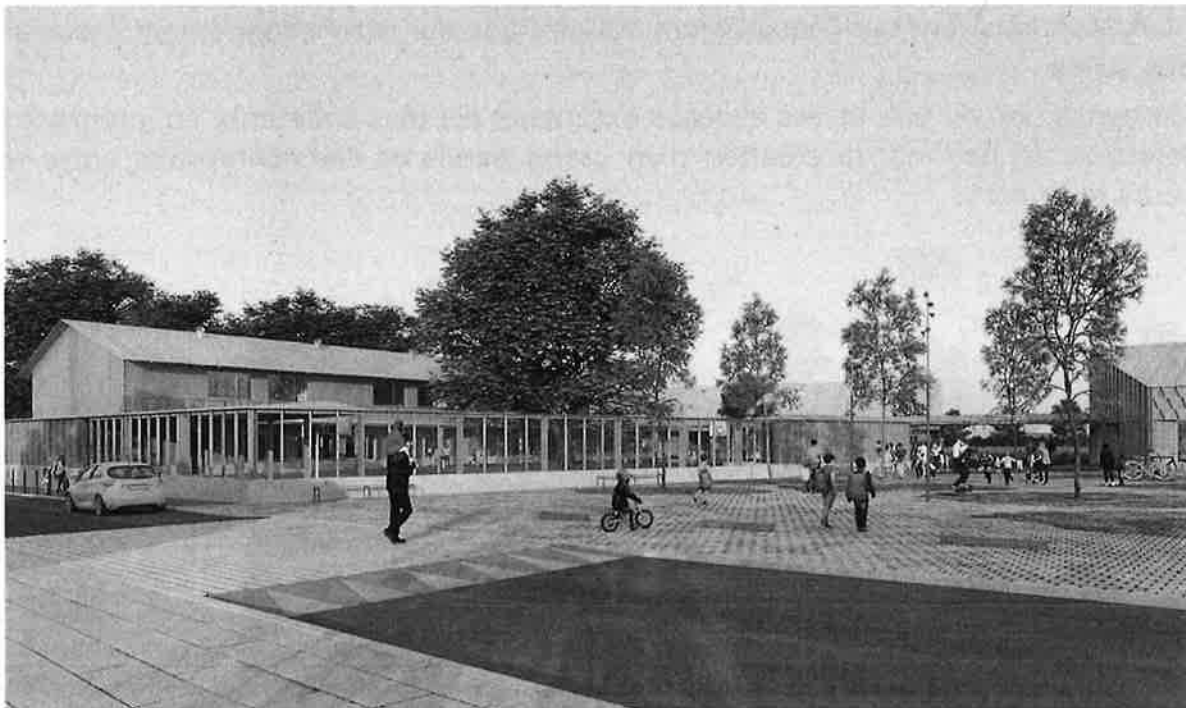
### Synthèse du projet retenu :

L'implantation des bâtiments est optimisée sur la parcelle avec une lisibilité des différents usages de l'espace public et une adaptabilité des fonctions dans le parc.

La disposition des espaces et de leurs distributions est rationnelle et permet des mutualisations tant sur l'équipement scolaire que sur le fonctionnement associatif des salles.

L'organisation du bâti et des espaces extérieurs est plus cohérente en intégrant la réfection du parking, la création d'un grand parvis et des connexions entre les cours et le parc.





#### Coût d'opération, enveloppe prévisionnelle :

L'enveloppe globale initiale a été fixée à **7 600 000 € TTC**, pour un coût des travaux de **5 400 000 € TTC**, suivant les conditions économiques de début 2019.

Ces conditions économiques ont nettement évolué depuis les estimations du projet établies il y a plus de 2 ans. Ce constat s'appuie sur les index (INSEE) Bâtiment et travaux publics de la construction.

La réévaluation nécessaire des conditions économiques à mars 2021 porte l'estimation de l'opération à **8 200 000 € TTC**, pour un coût travaux de **5 700 000 € TTC**.

L'AP/CP devra être modifié en conséquence.

L'intégration d'une capacité de production photovoltaïque pourrait être envisagée, pour une puissance allant de 90 kWc à 155 kWc, ce qui porterait une augmentation du coût de 135 000 € TTC à 235 000 € TTC

#### Calendrier prévisionnel :

La durée de mise en œuvre du concours fut particulièrement longue pour des raisons conjoncturelles, crise du COVID et élections municipales, et le délai global initial de l'opération fixant une **date cible d'ouverture pour septembre 2023** ne peut être tenu.

La rentrée 2024 sera la première rentrée effective sur ce nouveau site.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'attribution le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du groupe scolaire et salles associatives site Elia à Orvault à l'agence **MABIRE REICH architectes** mandataire, pour forfait de rémunération de **953 534 € TTC**, sur un montant de travaux de **5 700 000 € TTC** (valeur mars 2021) ;
- **PREND ACTE** de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à **8 200 000 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et tout autre organisme, les subventions correspondantes.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 28 SEP. 2021  
Et par publication le : 28 SEP. 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 28 septembre 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

